

**SNUDI FO 13**



# *L'Ecole Syndicaliste*

## *des Bouches du Rhône*

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13  
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu  
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1117 S 06275  
Imprimé au siège

Bulletin 139

1 euro

Novembre-Décembre 2013

Déposé le 27/ 11/ 13.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

## Rythmes scolaires :

Territorialisation, attaque en règle contre le statut, les obligations de service, les conditions de travail et de vie des personnels...

## Appel à la grève nationale jeudi 5 décembre 2013

Les fédérations CGT, FO, SUD (Education et Territoriaux) appellent les personnels du 1<sup>er</sup> degré et des collectivités territoriales, à la grève pour obtenir :

- la suspension immédiate de la réforme
- l'abrogation du décret "rythmes scolaires".

Le SNUipp appelle aussi à la grève le 5 décembre sur une plate-forme qui revendique notamment la suspension de la réforme des rythmes.

*En pages 2 et 3 :*

*L'appel FO-CGT-Sud*

*L'adresse du conseil syndical du SNUDI-FO 13 aux collègues*



**Plus d'infos ?  
C'est sur le site  
[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)**

**Rattrapage de la journée de prérentrée  
effectué le 13 novembre :**

- FO en demande la récupération.
- Non au travail gratuit !

(page 3)

## Promotions

CAPD prévue le 12 décembre

Fiche de suivi syndical à renvoyer au SNUDI-FO  
(téléchargeable aussi sur notre site) (page 4)

## Renforcez le syndicat indépendant

- qui ne signe pas d'accords contraires aux intérêts des salariés avec le MEDEF ou le gouvernement
- qui combat la loi Peillon et la territorialisation de l'école
- qui n'accompagne pas les contre-réformes mais les combat.

**Adhérez  
au SNUDI FO !  
Voir Page 4**



# "Refondation" de l'école et rythmes scolaires

## 14 novembre : une mobilisation immense et un gouvernement qui reste sourd !

La grève du 14 novembre a été massive, mais le Premier Ministre affirme qu'il maintient sa réforme des rythmes scolaires, qu'il n'envisage aucune discussion ni négociation !

Dans notre département, la grève, appelée par les fédérations nationales FO, CGT et SUD (Education Nationale et territoriaux) et par le SNUipp Bouches du Rhône, a été suivie par **près de 65% d'enseignants** du 1<sup>er</sup> degré. **Plus de 3000 manifestants ont défilé à Marseille**, enseignants, territoriaux, parents et élus.

**Devant le représentant du préfet, le SNUDI-FO 13 a exprimé la revendication de la suspension de la réforme et de retrait du décret.**



→ A lire sur notre site, dossier complet et communiqués.

## Rythmes scolaires :

## Appel à la grève nationale dans l'unité le 5 décembre des fédérations CGT, FO, SUD (Education et Territoriaux)

Le 14 novembre, la Fédération des Services Publics CGT, la CGT Educ'action, la FNEC-FP-FO, la Fédération SPS-FO, la Fédération SUD Éducation, la Fédération SUD Collectivités Territoriales et la FAEN ont appelé à la grève nationale pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme, l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et pour une autre réforme. Les enseignants et les agents et les fonctionnaires territoriaux étaient en grève et ont manifesté massivement.

Pour toute réponse, Vincent Peillon prétend d'une part annualiser les obligations de services des enseignants du primaire assurant des fonctions de remplacement ou exerçant sur des postes fractionnés et d'autre part élargir l'abaissement des taux d'encadrement à l'ensemble des activités extra scolaires.

Les personnels et les élèves devraient donc faire les frais de la réforme.

La réforme des rythmes, mise en place à la rentrée 2013 pour un peu plus de 20 % des écoliers, fait apparaître de grandes difficultés. Déjà de nombreuses communes annoncent leur refus de la mettre en place en 2014.

En faisant glisser les missions d'enseignement de l'Éducation nationale vers les communes, elle crée de graves inégalités de traitement sur le territoire, et crée une confusion entre scolaire et périscolaire (locaux, activités...).

Elle va à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réforme bâclée a été mise en œuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs organisations syndicales, elle a été imposée sans les moyens d'encadrement nécessaires.

C'est un échec pour Vincent Peillon et ceux qui le soutiennent encore, le ministre doit en tirer les conséquences et retirer son décret.

À l'intersyndicale du 20 novembre, au siège du SNUipp-FSU, les organisations Fédération des Services Publics CGT, CGT Educ'action, FNEC-FP-FO, Fédération SPS-FO, SUD-Éducation, Fédération SUD Collectivités Territoriales ont pris acte positivement de la proposition du SNUipp d'appeler les enseignants du 1<sup>er</sup> degré à la grève sur une plateforme qui revendique notamment la suspension de la réforme des rythmes.

Le ministre ne peut se prévaloir d'aucun consensus, il doit répondre au personnel, il doit répondre à la grève.

Pour l'unité d'action de l'ensemble des personnels concernés, les organisations syndicales, Fédération des Services Publics CGT, CGT Educ'action, FNEC-FP-FO, Fédération SPS-FO, SUD-Éducation, Fédération SUD Collectivités Territoriales, réunies en interfédérale le 21 novembre 2013, appellent l'ensemble des personnels du 1<sup>er</sup> degré ainsi que les personnels des collectivités territoriales, animateurs, éducateurs territoriaux, enseignants artistiques territoriaux et ATSEM, adjoints techniques ... à faire **grève le jeudi 5 décembre 2013**, pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Nos organisations appellent leurs instances locales et départementales à se réunir en intersyndicales et en assemblées générales avec les personnels, dans le cadre unitaire le plus large possible, pour assurer le succès de la grève du 5 décembre et des suites à donner à cette lutte pour imposer une autre réforme.

Les organisations syndicales se réuniront à la suite du 5 décembre dans l'unité la plus large possible pour faire le point sur la poursuite du mouvement pour faire aboutir ces revendications.

*Le 21 novembre 2013*

➔ **Poursuivre la discussion sur l'action nécessaire pour faire céder le ministre ...**

**Le Conseil syndical du SNUDI FO 13, réuni le 21 novembre 2013, s'adresse aux enseignants du département.**

Le Conseil Syndical dénonce le chaos mis en place par le ministre Peillon dans les écoles avec le décret sur les rythmes scolaires, première expression de la loi de refondation. C'est la nature même du décret qui est en cause car il induit la territorialisation de l'école de la République puisque chaque Maire, par l'intermédiaire du Projet Educatif Territorial, pourra modeler la semaine scolaire de son école communale.

Le Conseil Syndical du SNUDI FO 13 exige que les enseignants restent fonctionnaires d'Etat, sans flexibilité ni déréglementation de leurs obligations réglementaires de services. Il revendique :

- La suspension immédiate du dispositif dans les écoles à 4,5 jours
- L'abrogation du décret sur les rythmes scolaires
- L'abrogation de la loi de refondation de l'Ecole

Pour le conseil syndical, l'unité des syndicats peut faire reculer le ministre !

L'unité sur un mot d'ordre clair qui monte des écoles, c'est l'abrogation du décret Peillon sur les rythmes scolaires.

Pour Force Ouvrière, nous estimons que ce n'est pas par des journées d'action à répétition, par des appels à la grève « fourre tout » que nous ferons céder le gouvernement.

Dans les AG et les réunions, au lendemain de la grève du 14 novembre, les enseignants discutent de la situation : le gouvernement reste sourd et ne nous laisse pas d'autres choix que de discuter de la suite du mouvement.

La question de la poursuite de la grève sur le mot d'ordre de retrait, y compris de la grève reconductible est abordée. Cette question n'est elle pas à l'ordre du jour aujourd'hui ?

La Fédération FO de l'enseignement propose à ses syndicats et à ses militants de la mettre en discussion à tous les niveaux. Pour sa part, le SNUDI FO continuera à tout mettre en œuvre, à tous les niveaux, pour que l'unité se réalise afin de balayer la contre-réforme Peillon dans l'intérêt des élèves, des parents, des enseignants, des personnels territoriaux et des communes.

**Le Conseil Syndical propose aux enseignants d'en discuter largement dans leurs écoles, dans leur circonscription.**

Pour défendre l'école de la République, pour défendre notre statut, l'Education doit rester nationale ! Non à la territorialisation ! Abrogation du décret sur les rythmes scolaires !

## **Rattrapage de la journée de prérentrée effectué le 13 novembre : FO en demande la récupération.**

**Depuis le début, le SNUDI FO a informé les collègues** que la journée de rattrapage du mercredi 13 novembre est le rattrapage de la journée de pré-rentrée du lundi 2 septembre, journée vacuée pour les élèves MAIS travaillée par les enseignants.

**Nous avons démontré qu'elle était une journée de travail gratuit de plus**, alors que le SE-UNSA 13 continuait d'affirmer sur son site qu'il s'agissait du rattrapage du jeudi 31 octobre, soutenant la position du ministre contre l'intérêt des collègues. Il suffisait pourtant de consulter le calendrier officiel, sur le site du Ministère et de lire qu' « *En 2013-2014, il est prévu de rattraper la journée du lundi 2 septembre 2013, non scolarisé pour les élèves, afin de respecter les 36 semaines légales de cours.* »

**Le 4 novembre, un aveu de l'Inspection Académique donnait (enfin) raison au SNUDI FO !**

Un mail du Rectorat confirmait que le mercredi 13 novembre était bien le rattrapage du jour de la pré-rentrée. L'administration a ainsi créé le désordre et la confusion car les collègues à temps partiel ou fractionné ont du réorganiser leurs plannings dans l'urgence car ce sont ceux travaillant les lundis qui finalement ont du travailler le mercredi 13 novembre !

**La Fédération FO de l'Enseignement a multiplié les interventions auprès du ministre** Peillon pour demander l'annulation de cette journée, la pétition du SNUDI-FO 13 a été massivement signée par les collègues (et déposée à l'IA le 13 novembre). Mais le ministre a refusé d'entendre et maintenu cette journée de travail gratuit !

**FO demande donc maintenant à ce que cette journée de travail obligatoire soit récupérée !**

Lors du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) du 15 novembre 2013, le délégué de la fédération FO a demandé réparation pour cette journée et à ce que le mercredi 13 novembre, qui vient d'être travaillé, le soit au titre du "pont de l'ascension" et que le mercredi 11 juin soit donc rayé du calendrier des jours travaillés.

**FO poursuivra ses interventions pour obtenir réparation de cette journée de travail gratuit.**

# Fiche de suivi - Promotions 2013-2014

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO 13 pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des promotions après la CAPD.

→ courrier : SNUDI FO 13 13 rue de l'académie 13001 Marseille  
 → mail : contact@snudifo13.org → fax : 09 57 49 82 49

Renseignements consultables sur IProf →  
<https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/>  
 onglet « Votre dossier »

Nom et Prénom .....

Tél. perso ou Portable : ..... Adresse mail : .....

Date de naissance ..... Ecole : .....

Poste occupé :  Adjoint  Directeur  Tit. Remplaçant  Spécialisé

Exercez-vous en Zone violence?  OUI  NON Depuis quand ? : .....

Echelon actuel : ..... depuis le : .....

Promouvable au : ..... échelon, le : .....

au :  Grand choix  Choix  Ancienneté

PE : Ancienneté de service au 31/08/13 : .....

Instit : Ancienneté de service au 31/12/13 : .....

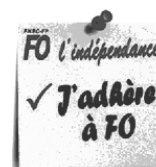
Note d'inspection : ..... /20 (au 31/08/13) Date d'inspection : .....

Vous avez été en congé parental du ..... au .....

Vous avez été en disponibilité du ..... au .....



**Se syndiquer, le premier des droits ...  
 ... qui permet de faire respecter tous les autres !**



## SNUDI-FO 13 Carte 2014 (Année scolaire 2013 - 2014)

**Bulletin d'adhésion** (66% déductibles des impôts)  
 sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				<b>119 €</b> (8,25)	<b>122 €</b> (8,5)	<b>125 €</b> (8,75)	<b>131 €</b> (9,25)	<b>137 €</b> (9,75)	<b>143 €</b> (10,25)	<b>158 €</b> (11,5)	<b>170 €</b> (12,5)
Prof. Ecoles			<b>125 €</b> (8,75)	<b>137 €</b> (9,75)	<b>143 €</b> (10,25)	<b>149 €</b> (10,75)	<b>155 €</b> (11,25)	<b>170 €</b> (12,5)	<b>182 €</b> (13,5)	<b>194 €</b> (14,5)	<b>206 €</b> (15,5)
Hors Classe	<b>164 €</b> (12)	<b>182 €</b> (13,5)	<b>194 €</b> (14,5)	<b>206 €</b> (15,5)	<b>218 €</b> (16,5)	<b>230 €</b> (17,5)	<b>242 €</b> (18,5)				

**Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité**    **Stagiaire : 75 €**    **Etudiant C2 : 40 €**    **Retraité : 75 €**    **EVS-AVS : 40 €**

■ **Majorations** :    **ASH, PEMF: 4 €**    **CPC: 10 €**    **Dir 2-4 cl.: 6 €**    **Dir 5-9 cl.: 10 €**    **Dir 10 cl. et+: 13 €**

**Cotisation de base ..... + Majoration ..... = ..... €**

Nom et Prénom .....

Adresse: .....

Tel. personnel, portable : .....

e – mail : .....

Fonction, Ecole : .....

..... à : TD / TP    Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

- Chèques à l'ordre du SNUDI FO
- Paiement en plusieurs chèques possible, jusqu'à 10 chèques, encaissables en 2014.
- Débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques
- Réduction d'impôt: vous recevrez début 2015 un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2014.